

Le 5 avril 2024

Direction Action Sociale et Insertion
Secteur Action sociale de proximité
AXC/CS

Avis de vacance interne/externe

Direction Action Sociale et Insertion
Secteur Action sociale de proximité/ Développement social

Maison de quartier G. PERI
Un-e Agent-e de développement social

Un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A) ou des assistant-es socio-éducatifs (catégorie A)

AU PLUS TARD LE 6 MAI 2024
DELAI DE RIGUEUR

CONTEXTE

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Le territoire de compétence de la Maison de Quartier G. Peri se situe dans la partie nord de la ville et représente 12 621 habitant-es dont 8 147 habitant-es hors Domaine universitaire, soit 21,17% de la population communale.

MISSIONS DU SECTEUR

Le secteur Action Sociale de Proximité élabore et met en œuvre dans chacune des cinq maisons de quartier de la commune, dont une en Quartier Prioritaire Politique de la Ville, un projet d'action sociale territorialisée, en référence à trois axes d'intervention:

- permettre l'accès aux droits et lutter contre les exclusions,
- soutenir les liens sociaux et intrafamiliaux,
- soutenir le développement des solidarités et accompagner les changements.

A partir de ces équipements de proximité "maison de quartier", agréé Centre social par la CAF, les modalités d'intervention s'appuient sur la participation des habitants et s'inscrivent dans une dynamique d'animation sociale globale et de développement social local.

MISSIONS DU POSTE :

Sous l'autorité de la Directrice de la Maison de quartier, l'agent.e de développement social, assurera ses missions sur le territoire de la Maison de quartier G. Peri dans une dynamique d'animation sociale globale et de développement social local :

- Il/elle développe une démarche pro-active pour aller à la rencontre des habitant-es, les mobilise et fait émerger leur pouvoir d'agir.

- Il/elle accompagne des dynamiques et initiatives collectives habitant.es en réponse aux besoins sociaux et co-anime des instances de participation habitante.
- Il/elle soutient et développe une dynamique partenariale sur le territoire de la maison de quartier autour de projets et temps forts d'animation de la vie sociale.

Mission transversale :

- Il/elle pilote et coordonne un dossier thématique dans une dynamique transversale à l'ensemble des Maisons de quartier de la commune.

Activités

Sur le territoire de la Maison de quartier :

1 / Développer une démarche pro-active pour aller à la rencontre des habitant.e.s, les mobiliser et faire émerger leur pouvoir d'agir :

- Il/elle développe des démarches d'aller-vers et de rencontre des habitant.e.s du territoire, notamment ceux et celles qui ne fréquentent pas la maison de quartier.
- Il/elle construit une relation de confiance et d'écoute avec les habitant.e.s et les acteurs locaux du territoire.
- Il/elle favorise et organise l'expression des habitant.e.s du territoire sur des problématiques et préoccupations partagées dans le cadre du projet social de territoire.
- Il/elle mobilise les habitant.e.s directement concerné.e.s et les accompagne dans l'analyse et la compréhension de la problématique identifiées et des leviers possibles du changement.
- Il/elle promeut le pouvoir d'agir des habitant.e.s et accompagne l'émancipation en soutenant le collectif dans l'organisation d'actions permettant d'agir sur la problématique ciblée et d'obtenir des changements concrets.

2/ Accompagner des dynamiques et initiatives collectives habitant.e.s en réponse aux besoins sociaux et co-animer des instances de participation habitante :

- Il/elle impulse et soutient des dynamiques collectives ou projets en fonction des attentes et des besoins repérés dans une démarche de méthodologie de projet et en articulation avec le projet social de territoire.
- Il/elle accompagne les initiatives des habitant.es en leur permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs idées en action, notamment le FPH
- Il/elle anime le Fonds de Participation Habitant : co-anime le comité d'attribution, accompagne les collectifs ou associations dans le montage du dossier, veille aux outils de communication et de valorisation des projets financés, contribue au bilan...
- Il/elle participe à l'animation du Comité d'habitant.e.s au sein de la maison de quartier et facilite la compréhension du projet social de territoire.

3 /Soutenir et développer une dynamique partenariale sur le territoire de la maison de quartier autour de projets et temps forts d'animation de la vie sociale :

- Il/elle est moteur et ressource du partenariat local et contribue à fédérer les acteurs autour de priorités partagées concernant la vie sociale du territoire.
- Il/elle met en œuvre des actions hors les murs et contribue à la mise en place de temps forts partenariaux pour développer le lien entre les habitant.e.s et la maison de quartier.
- Il/elle contribue à l'accompagnement des bénévoles mobilisé.e.s sur l'ensemble des actions de la Maison de quartier et veille à les intégrer lors des temps forts.
- Il/elle est assure une veille auprès des associations d'habitant.e.s ou liées à la vie locale de manière à les associer à la dynamique partenariale du territoire.

En transversalité :

4 / Piloter et coordonner un dossier thématique transversal (Ateliers Socio-Linguistiques,

transitions sociales, Fonds de participation des habitants) dont la répartition peut évoluer selon les organisations définies.

Sous la responsabilité d'une Directrice de maison de quartier, l'agent.e de développement social de la maison de quartier G. Peri pilote et coordonne le dossier transversal des ASL (ateliers socio-linguistiques) :

- Il/elle coordonne la mise en œuvre globale du dispositif
- Il/elle renforce le lien entre les bénévoles animant les ateliers et le projet de l'action sociale de proximité.
- Il/elle collabore avec les Conseillères en économie sociale et familiale des 5 maisons de quartier pour construire des outils d'interventions thématiques et mettre en place des actions collectives.
- Il/elle co-anime ponctuellement avec un bénévole certains ateliers socio-linguistique.
- Il/elle travaille en pluridisciplinarité, concertation et coopération avec l'ensemble des acteurs intervenants sur les ateliers socio-linguistiques
- Il/elle contribue à la réalisation des bilans annuels en créant les conditions de recueil d'éléments quantitatifs et qualitatifs auprès des différents acteurs du dispositif et en fait la synthèse.

Au travers des différentes missions citées ci-dessus :

- Il/elle participe à l'identification et l'analyse des besoins sociaux du territoire et au développement des axes du PST.
- Il/elle réalise des notes d'observation, de projets, de bilans...
- Il/elle participe à la vie de l'équipement (réunion d'équipe, bon fonctionnement...)
- Il/elle participe aux réunions métiers et du secteur action sociale de proximité

Compétences	
Savoirs-faire et qualités	Connaissances
Aisance dans la démarche « Allers vers » Méthodologie de conduite de projet et d'action de développement social local avec les habitants Conduite de réunions Rédaction de comptes rendus et notes de synthèse Développement de partenariats Aptitude à travailler en relation avec les habitants et des associations de quartier Pratique de l'animation collective. Sens du service public Capacités relationnelles : esprit de dialogue et de diplomatie Capacité à fédérer les personnes Réactivité Esprit d'initiative et créativité. Capacités d'adaptation, d'autonomie et d'ouverture	Connaissance générale de la Fonction publique territoriale Connaissance générale du champs de l'action sociale et du développement social local Connaissance de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir Connaissance des enjeux et des techniques de participation des habitants. Connaissance de l'animation de réseau d'acteurs et de l'action collective

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Conditions d'accès
Licence ou Master 2 dans le champ du développement social local souhaité. Une expérience dans le domaine du développement social local serait un plus. Permis B souhaité.

Recrutement par voie statutaire (titulaire ou lauréat de concours). Possibilité de recrutement de contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la Fonction Publique Territoriale.

Conditions d'exercice	Conditions de rémunération
Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères. Horaires : - 4 jours 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h - 1 jour 13h - 19h - 1 samedi matin / mois Annualisation du temps de travail : ponctuellement travail en soirée et le week-end, Organisation des congés permettant la continuité du service public. Disponibilité, souplesse dans les horaires de travail.	Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participation de l'employeur
Sans condition d'ancienneté Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois). Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice Sous condition de 3 mois d'ancienneté : Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre) Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre motivation + CV obligatoire) à Monsieur le Président du CCAS : 111, avenue Ambroise Croizat – 38400 Saint Martin d'Hères à l'adresse mail suivante : ccas@saintmartindheres.fr

Les candidatures internes se font sous couvert du responsable de service, adressées à M. Le Président du CCAS.

Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

